

3eme édition du Festival « Montre ton court » du Cinéma Saint Paul à Rezé le vendredi 17 mai 2019

OBJET : Le Festival Montre ton court a pour simple objectif de rendre visible sur grand écran des courts inventés, fabriqués autoproduits par des réalisateurs locaux.

ORGANISATION : Le Festival Montre ton court est organisé par l'association Cinéma Saint Paul de Rezé.

1- QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR CONCOURIR ?

- Le concours est ouvert à tous les courts métrages produits depuis le 1er janvier 2017. Les réalisateurs peuvent être des : écoles, collèges, lycées, classes post-bac, associations (Club, atelier...) ou des candidats libres.
- La production finale ne devra pas dépasser **7 minutes** (générique compris).
- Tous les genres sont acceptés : films de fiction, documentaires de création, films expérimentaux, films d'animation ou autres genres inventés...
- Les réalisateurs doivent être de **Loire Atlantique**.

2- LES MODALITES D'INSCRIPTION :

- Inscription : du 1er janvier au 15 mars 2019 au soir.
- La fiche d'inscription est à télécharger sur le site de ciné Saint Paul et à envoyer complétée à montretoncourt@gmail.com
- Le fichier vidéo de votre court métrage est à télécharger sur un compte Vimeo (à créer si vous n'en avez pas). Il suffira ensuite de coller le lien Vimeo de votre film sur la fiche d'inscription. Si votre film possède une clé de sécurité, nous la mentionner.
- Ils devront être aux formats suivants :
obligatoirement en MP4, 25 images/secondes, en HD 1920 ou 1440 voir 1280.
- Tous films envoyés après la date d'inscription ne seront pas retenus.

3- SELECTIONS ET COMPETITIONS :

- Tous les films envoyés sont visionnés, appréciés et sélectionnés par des bénévoles du cinéma Saint Paul de Rezé.
- La liste des 10 courts métrages sélectionnés sera communiquée deux semaines avant le festival sur le site du Cinéma Saint Paul.
- La diffusion des films se fera en format MOV (HD) ou MP4 (HD). Les réalisateurs sélectionnés devront alors nous envoyer leur film dans un de ces formats.
- Le public présent fera office de Jury. A l'issue de la présentation des films, des prix seront décernés.

Chaque participant mineur ou groupe de participants mineurs devra être accompagné d'au moins une personne adulte responsable du participant ou du groupe.

La présence des réalisateurs est obligatoire le jour du festival

4- LES DROITS :

Le producteur ou le réalisateur s'engage à être en possession des droits musicaux, filmiques ou textes des œuvres incluses dans le film. Dans le cas contraire la responsabilité du festival ne saurait être engagée.